

Compte rendu de la séance du 30 mars 2017

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation: 24/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Odette PEYRONNENC par Sandrine RIVIERE

Excusés: -

Absents: -

Secrétaire de séance: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2017

- 1- Vote du compte administratif 2016
- 2- Affectation du résultat 2016
- 3- Vote du compte de gestion 2016
- 4- Vote des taxes locales directes 2017
- 5- Vote du budget primitif 2017
- 6- Délibération opposition au transfert automatique des pouvoirs de police 'spéciale' du maire au président de l'EPCI
- 7- Délibération concernant la politique jeunesse du canton de Gramat
- 8- Délibération indemnités du maire et des adjoints
- 9- Délibération régularisation de la situation administrative de la forêt communale

- Informations diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - Couzou (DE 2017 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nadine PENCHENAT-LAUBIE (M. le Maire est sorti pour cette délibération),

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par BOUDOT Daniel, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 390.73		21 783.23		60 173.96
Opérations exercice	40 603.42	30 671.85	108 495.26	120 144.96	149 098.68	150 816.81
Total	40 603.42	69 062.58	108 495.26	141 928.19	149 098.68	210 990.77
Résultat de clôture		28 459.16		33 432.93		61 892.09
Restes à réaliser	9 486.36				9 486.36	
Total cumulé	9 486.36	28 459.16		33 432.93	9 486.36	61 892.09
Résultat définitif		18 972.80		33 432.93		52 405.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à COUZOU, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - Couzou (DE 2017 015)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 33 432.93 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21 783.23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 339.86
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 649.70
Résultat cumulé au 31/12/2016	33 432.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	33 432.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	33 432.93
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Fait et délibéré à COUZOU, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - Couzou (DE 2017 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOUDOT Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à COUZOU, les jour, mois et an que dessus.

Vote des taxes locales directes 2017 (DE 2017 017)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2017.

Il précise que les bases d'imposition prévisionnelles présentées en 2016 ont été revues à la baisse par l'état, ce qui a entraîné une recette inférieure à celle escomptée (à savoir 274 € de moins que prévu).

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter les taux de 1% pour 2017, ce qui représente une augmentation de la recette prévisionnelle de 457 €.

Détail du calcul :

	taux 2016	taux 2017	base d'imposition prévisionnelle 2017	produit attendu 2017
Taxe d'habitation	11,86%	11,98%	153 700 €	18 413 €
Foncier bâti	21,27%	21,48%	92 600 €	19 890 €
Foncier non bâti	168,74%	170,43%	4 700 €	8 010 €
TOTAL				46 313 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'augmentation de 1% des taux.

Vote du budget primitif 2017 (DE 2017 018)

Monsieur le Maire détaille les **projets d'investissement** envisagés pour 2017 par "opération" :

- **Carte communale** (opération 79) :
Solde de l'opération
- **France Télécom la Pannonie** (opération 81) :
Solde du programme (études)
- **Aménagement mairie** (opération 84) :
Suite et fin de l'opération d'aménagement
- **Opération Ad'AP** (opération 87) :
Mise aux normes pour l'accessibilité, acquisition d'équipements spécifiques
- **Rénovation éclairages publics** (opération 88) :
Dernière phase de remplacement des anciens luminaires
- **Columbarium** (opération 89) :
Mise en place d'un équipement pour la réception des urnes funéraires dans le cimetière
- **Équipement incendie** (opération 90) :
Installation de tubes de puisage dans les lacs de la commune (pour la défense incendie)
- **Réfection lac de la Pannonie** (opération 91) :
Quote part à payer à CAUVALDOR par la commune pour la réfection du lac
- **Restauration vitraux de l'église** (opération 92) :
Devis réalisé, montage du dossier, en recherche de sources de financement

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal les différents postes qui constituent le budget 2017. Il donne connaissance des dépenses et des recettes qui pourraient être retenues pour la mise en place de ce budget tant au niveau fonctionnement qu'au niveau investissement.

Le total de ces chiffres se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	120 987.00 €	Dépenses d'investissement	64 350.41 €
Recettes de fonctionnement	120 987.00 €	Recettes d'investissement	64 350.41 €

Monsieur le Maire présente également le détail des subventions qu'il propose de verser aux associations et personnes privées (pour un total de 2000 €) selon le détail ci-dessous :

- Associations :

ADMR	80.00 €
Comité des fêtes	600.00 €
Mutuelle Coups Durs	80.00 €
Quercy Energies	100.00 €
Restaurants du Coeur	80.00 €
MASAQ (refuge de Figeac)	50.00 €
TOTAL	990.00 €

- Personnes privées :

Participation aux frais de repas pour les enfants à l'école Ste Hélène	1010.00 €
--	-----------

Après examen, ces comptes sont soumis au vote du Conseil Municipal, lesquels sont adoptés à l'unanimité et mandat est donné au Maire pour exécution.

Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police 'spéciale' du maire au président de l'EPCI (DE 2017 019)

M. le Maire propose de prendre un arrêté faisant opposition au transfert automatique des pouvoirs de police 'spéciale' du maire au président de l'EPCI suivant le texte ci-dessous.

Le maire de la commune de COUZOU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCP/2016/074 du 18 octobre 2016 portant création de la communauté de communes CAUVALDOR, et listant ses compétences,

Considérant que la commune de Couzou est membre de ladite communauté,

Considérant que la communauté de communes ci-dessus désignée exerce la compétence en matière de :

1. – de collecte des déchets ménagers ;
2. – de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
3. – d'assainissement non collectif ;
4. – de voirie : circulation et stationnement et/ou délivrance des autorisations de stationnement de taxis ;
5. – d'habitat : PLUIH ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes ;

Considérant que, dans le délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de la communauté de communes, les maires des communes membres peuvent s'opposer au transfert de droit des pouvoirs de police dans l'un ou plusieurs chacun des domaines précités.

Arrête

Article 1er : Le maire de Couzou fait opposition au transfert automatique au président de la communauté de communes CAUVALDOR des pouvoirs de police spéciale liés aux compétences ci-après :

- 1 . – collecte des déchets ménagers ;
- 2 . – assainissement non collectif ;
- 3 . – réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
- 4 . – voirie circulation et stationnement et/ou délivrance des autorisations de stationnement de taxis ;
- 5 . – habitat ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de la communauté de communes; sa diffusion et sa publication seront effectuées dans les conditions habituelles.

Article 3 : Ampliation à Madame la préfète du LOT

Fait à Couzou, le

Le maire, Daniel BOUDOT

Copie à la communauté de communes CAUVALDOR

**Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire à l'unanimité
et le charge de prendre l'arrêté et le transmettre à l'EPCI.**

Délibération concernant la politique jeunesse du canton de Gramat (DE 2017 020)

La commune de Couzou a souhaité participer au projet concernant les adolescents de 11 à 18 ans sur le canton de Gramat. Un diagnostic a été dressé par l'association Reissa, missionnée par les conseils municipaux de 16 communes. Ce diagnostic fait état du déficit d'actions en faveur des jeunes sur notre territoire et d'une forte attente.

C'est pourquoi, la commune de Couzou souhaite concrétiser ce projet cette année 2017 :

1/ **L'association Reissa, sera porteur du projet jusqu'en juin 2017.** Elle assurera 14 demi-journées ou soirées d'animations auprès des jeunes, des interventions au collège public de Gramat (8 séances sont déjà financées par les conseillers départementaux, le collège et la CAF). L'animateur de Reissa interviendra jusqu'en juin 1 mardi sur 2 au collège de 12h30 à 14h00. De février à juin, intervention en alternance d'un animateur de Gramat deux fois par mois.

Le coût global serait de **5,80 €** maximum par jeune habitant la commune, soit 2784 € pour les communes et 2246 € de financement CAF (dont l'achat de matériel et fournitures et un transport pour une sortie et des entrées). La commune de Gramat facturera les interventions des agents à Reissa, ce qui permet d'avoir un cofinancement de la CAF à hauteur de 44% des dépenses.

Soit, pour la commune de Couzou, qui a 7 jeunes, un coût total maximum de 40,60 €

2/ Pour le 2nd semestre, à partir de juillet, la commune de Gramat mettra à disposition un local jeunes, situé faubourg St-Pierre. A noter que certaines animations auront lieu dans d'autres communes du territoire.

Sont prévues :

- 3 semaines cet été avec 2 1/2 journées (aménagement du local, peinture...) et 1 journée (sortie, animation spécifique) par semaine pendant trois semaines - 2 animateurs.
- Idem pendant les deux semaines des vacances d'automne.
- 4 interventions d'un animateur de Gramat jusqu'en juin au collège en duo ou en alternance avec Thomas (mai et juin) et toutes les semaines à partir de mi-septembre.

Le coût total serait de **14,20 €** maximum par jeune habitant la commune, soit 6816 € pour les communes et 645 € de financement CAF.

Une participation sera demandée à chaque famille : cotisation annuelle 5 € par famille et ensuite participation aux sorties ou animations payantes : 3 € par jeune et par sortie (soit un total estimé à 311 €).

Soit, pour la commune de Couzou, qui a 7 jeunes, un coût total maximum de 99,40 €

Pour une meilleure compréhension, le projet jeunesse du Canton de Gramat proposé est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité cette proposition et charge M. le Maire de signer tous documents nécessaires pour la mise en oeuvre de ce projet.

Délibération indemnités du maire et des adjoints (DE 2017 021)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints,

Après en avoir délibéré, décide qu'à compter du 1er janvier 2017, le montant des indemnités des élus est fixé comme suit :

- Maire : 17% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 1er Adjoint : 6,6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget communal.

Délibération régularisation de la situation administrative de la forêt communale (DE 2017 022)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en préalable à la révision du document d'aménagement de la forêt communale l'Office national des forêts a procédé à une analyse foncière des bien communaux boisés.

Cette étude a permis de constater qu'aucun terrain communal autre que l'actuelle forêt communale n'est susceptible de relever du régime forestier. Il en ressort également que des modifications de numérotation cadastrale ont eu lieu et rendent caduque l'arrêté ministériel du 2 juillet 1951 prononçant la soumission au régime forestier de la forêt communale de Couzou qui se dénommait "parcelle C-1 Pouget de Bardie". Ces modifications sont sans incidence sur les limites périmétrales de la forêt.

Monsieur le Maire propose donc de régulariser la situation administrative de la forêt communale suivant le tableau ci-dessous (copie du plan du cadastre en annexe) :

Commune de Situation	Section	Num	Adresse	Surface totale parcelle	Partie de Parcelles relevant du RF
COUZOU	AB	0018	POUGET DE BARDIE	35 ha 50 a 50 ca	35 ha 50 a 50 ca
COUZOU	AB	0024	POUGET DE BARDIE	7 ha 61 a 50 ca	7 ha 61 a 50 ca
TOTAL				43 ha 12 a 00 ca	43 ha 12 a 00 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces dispositions et demande :

- **L'abrogation des arrêtés de soumission au régime forestier antérieurs,**
- **L'application du régime forestier aux parcelles cadastrales figurant sur la liste ci-dessus pour une surface totale de 43 ha 12 a 00 ca.**

Informations diverses (texte distribué aux conseillers en séance) :

- Infos référent environnement : le 2 mars 2017 a eu lieu au SYDED, à Catus, une séance d'échange et d'information sur le tri et principalement au sujet du compostage. Un certain nombre de communes se sont inscrites dans cette démarche en implantant des composteurs collectifs. L'opération semble fonctionner correctement avec une motivation supplémentaire pour les communes ayant des écoles.
D'autre part lors de fêtes votives, des kits de tri sont mis à disposition pour ceux qui en font la demande. Le prix est relativement modique et permet d'effectuer correctement les opérations. Une campagne de promotion est actuellement en cours pour la saison.
Il est possible aussi de réfléchir sur les modalités de fonctionnement du tri ou collectage lors d'animations de la part des comités des fêtes ou associations organisant des manifestations ponctuelles ou régulières. Des questionnaires permettent de lister et ainsi prévoir les solutions les mieux adaptées. Pour notre commune, il serait intéressant d'étudier cette option.
- Le 13 mars a eu lieu, à la mare de Belugue, une visite de la LPO (Ligue Protection des Oiseaux) pour permettre de poursuivre l'inventaire amphibiens en relation avec le Conseil Départemental et le Parc naturel régional. Deux autres passages de nuit sont prévus. La mairie sera informée de la venue des intervenants.
- L'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) et Quercy Energies (pour l'Espace Info Energies), en relation avec le Conseil Départemental, dans le cadre de l'opération « Habiter mieux » ont édité une plaquette avec L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour permettre d'attribuer des aides aux travaux d'économie d'énergies. Elle informe des possibilités et des conditions pour bénéficier de sommes non négligeables notamment lors d'isolations de logements. Cette plaquette (remise aux élus) est à disposition des habitants à la mairie.

- Parc naturel régional : proposition d'animation grand public, fin 2017, autour des travaux d'économie d'énergie. Une soirée avec une explication sur la thermographie en salle, suivie d'une déambulation avec l'utilisation d'une caméra thermique dans la commune où se déroule l'animation. Puis, dans les 15 jours qui suivent, organisation d'une permanence Info Énergie et de visites à domicile pour ceux qui le souhaitent. Monsieur le Maire demande aux élus si Couzou pourrait postuler. Il n'y aura que 2 communes qui bénéficieront de ces animations. Clôture des inscriptions le 9 avril.
- Villes et villages étoilés : nous sommes labellisés, et cette année, nous devons renouveler le dossier, car nous sommes arrivés au terme des 6 années. En 2017 nous allons reconstituer le dossier en espérant obtenir 3 étoiles... Le Parc naturel régional organisera des séances d'information pour remplir les rubriques qui se sont complexifiées au fil du temps. A nom de la Commune, Monsieur le Maire a déposé un dossier d'inscription.
- Un dallage a été réalisé devant les sanitaires, béton pour le seuil de la cabine téléphonique. Le support du conteneur à verre sera refait en castine et mélangé à de la chaux pour une certaine résistance du support. Ainsi le sol sera propre pour y déposer les bouteilles. Il appartiendra à chacun(e) de ne pas rouler sur cet espace.
- Les arbres du couderc ont été taillés. Des arbres morts seront remplacés et les emplacements creusés à l'occasion d'interventions sur des chantiers. Le marronnier près du cimetière a été dégagé par le dessous. Les branches descendaient très bas et pouvaient poser des problèmes aux véhicules.
- Dans le cadre des « Causseries du Parc », après contact avec l'association astronomique de Gramat, Couzou est inscrit pour une soirée Astronomie le 29 juillet sur le terrain de Belugue. Les observations se feront à partir de 23h00 grâce à des lunettes ou télescopes performants. Il est à espérer que nous serons nombreux de notre village en cette période estivale. Le format est à définir, mais il sera souhaitable de prévoir plusieurs officiants et lunettes pour en profiter pleinement. Une participation d'un peu plus de 200€ de la part de la commune sera sollicitée sous forme de subvention. Une réunion prévue, permettra de recenser ce qui peut se faire autour. Ensuite sera diffusée une info auprès des élus pour prévoir l'organisation.
- Haut débit : lors de l'entrevue publique avec le Président du Conseil Départemental, une carte indiquait seulement la couverture de Couzou en WI-FI et pas la mise en place de la montée en débit du réseau 'cuivre'. Interrogé sur ce point le Président n'a pas pu donner d'explications. Renseignement pris par téléphone nous apparaît sur les 2 solutions : WI-FI et montée en débit. Un courrier a donc été adressé au service technique du syndicat départemental du numérique afin d'avoir confirmation que seule la montée en débit sera mise en oeuvre. A suivre.
- Éclairage public : depuis quelques temps des problèmes isolés d'ampoules s'éteignant, probablement en raison de mauvais contacts. Demande régulière est faite aux services compétents, mais il faudrait trouver l'origine de ces problèmes, mineurs tout de même, mais qui mobilisent certains administrés.
- Communauté de communes du "Causse Central" : toujours en attente des conclusions du Conseil d'État pour la fusion éventuelle avec la Communauté de communes Quercy-Bouriane. Ensuite, sous réserve du rejet de cette fusion, un texte nous sera transmis pour servir de base aux délibérations des communes souhaitant rejoindre l'ancienne Communauté de communes du Causse de Labastide Murat. Ces délibérations permettront d'engager la procédure administrative nécessaire, à savoir : demande de retrait de la Communauté de communes CAUVALDOR via la Préfecture, puis demande d'adhésion à la Communauté de communes "du Causse Central" qui votera parallèlement pour nous accueillir. Ces étapes prendront du temps et, de ce fait, nous ne devrions pas rejoindre ce territoire avant septembre 2017 ou

même début 2018. Peu importe, si l'issue est positive. Avec les Maires du Bastit et de Carluçet, nous allons solliciter une entrevue avec Gilles LIEBUS, avant de délibérer, pour lui faire part officiellement de notre choix et ainsi lisser les éventuels griefs.

- Vitesse : un certain nombre d'automobilistes, y compris des habitant notre commune, ne sont pas raisonnables quant à leur vitesse dans la traversée du bourg. Que fait-on des 10 secondes gagnées ? Monsieur le Maire a déjà plusieurs fois regretté ces comportements, que l'on n'accepte pas des automobilistes extérieurs à Couzou. Demande sera donc faite à la gendarmerie de faire des contrôles de vitesse dans la commune aux heures et sens de circulation opportuns.
- L'IGN (Institut de Géographie National) est passé dans Couzou la semaine passée pour y réviser 3 bornes sises dans la commune. Celles-ci ne possédaient plus les pastilles d'altitude servant de repère par rapport au NGF (Niveau Général de la France). Elles sont indispensables pour les géomètres. Par conséquent, un document relevant ces points doit nous être transmis.
- Pôle de Gramat : les réunion de conseil territorial, rassemblant les Maires qui se tiennent environ 1 fois par mois sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes concernées. Tous les conseillers du pôle sont destinataires des compte rendus. La prochaine date sera le 9 mai à 19h00 mairie de Saigne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Liste de présence :

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDOT Daniel	Maire	
PEYRONNENC Odette	Adjointe Au Maire	Procuration à Mme RIVIERE Sandrine
PENCHENAT-LAUBIE Nadine	Adjointe Au Maire	
RIVIERE Sandrine	Adjointe Au Maire	
BAPTISTE Nadine	Conseillère Municipale	
BAZALGUES Anne	Conseillère Municipale	
CLAVEL Laurent	Conseiller Municipal	
DENIMAL-CLIN/BONNEFONT Christine	Conseillère Municipale	
LAGARDE Claude	Conseiller Municipal	
LANDOIS Edith	Conseillère Municipale	
ROY DE LACHAISE Emmanuel	Conseiller Municipal	